

# DEVENIR REFERENT.E HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Code produit : 2HAR\_FOAD / Version v1

## **FINALITE DE LA FORMATION**

Cette formation permet de s'approprier les enjeux de la fonction de Référent.

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- Comprendre ce que recouvre les notions de harcèlement sexuel, des agissements sexistes, et de harcèlement moral
- Prévenir : engager des actions de prévention au sein de l'entreprise
- Agir : orienter et accompagner les salariés

## **PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE**

Depuis le 1er janvier 2019, la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, prévoit l'obligation de nommer deux référent.e.s harcèlement sexuel et agissements sexistes

- Une au sein du CSE (entreprises de plus de 50 salariés)
- Un.e référent.e employeur (entreprises de plus de 250 salariés)

## **PREREQUIS**

Être en situation managériale

## **MODALITES**

**Durée** : 7 heures

**Type** : Distanciel

**Assistance technique et pédagogique** : Chaque participant recevra, en même temps que sa convocation, le manuel d'utilisation à notre plateforme sécurisée dédiée. Il pourra s'il le souhaite tester et contacter au besoin notre support pour l'utilisation des outils de la formation à distance. Le bénéficiaire dispose également d'une assistance pédagogique de la part l'intervenant identifié dans tout le déroulement du parcours de formation.

**Méthodes et moyens pédagogiques** : Apports théoriques et pratiques, exercices, analyse de documentaires. Des petits groupes (maximum 6 personnes) pour garantir la facilité des échanges et la qualité du partage d'expériences

**Nature des travaux demandés** : Des temps synchrones : les apprenants membres du groupe sont connectés en même temps (visio conférences). Et des temps asynchrones : les membres du groupe réalisent des exercices, des analyses documentaires, des auto-évaluations etc., chacun de leur côté. Ils ont un accès sécurisé à notre outil en ligne (Mytalent) qui leur permet d'accéder à des ressources, déposer leur production et d'envoyer un mail au formateur.

**Validation des acquis** : QCM, tour de table

**Sanction de la formation** : Attestation de fin de formation

**Profil de l'intervenant** : Formateur spécialisé dans les Ressources Humaines

## PROGRAMME

---

- ❖ **Comprendre**
  - **Approche juridique**
    - Les définitions légales du harcèlement sexuel, des agissements sexistes, du harcèlement moral
    - Les sanctions disciplinaires et pénales encourues
      - Faute inexcusable de l'employeur
      - Sanctions disciplinaires à appliquer par l'entreprise
      - Sanctions pénales encourues pour un harceleur
  - **Approche psychologique du harcèlement**
    - Les différents cas de harcèlement
    - Repérer les agissements susceptibles d'amener à une situation de harcèlement
    - Le processus psychologique du harcèlement
    - Profil d'harceleur, profil d'harcelé ?
    - Fausse victime, faux coupable ?
- ❖ **Prévenir : Engager des actions de prévention au sein de l'entreprise**
  - L'importance de la communication et de l'information
  - Sensibilisation du personnel, de l'encadrement : échanges d'idées
  - Articulation avec les RPS
- ❖ **Agir : Orienter et accompagner les salariés**
  - **Les différents acteurs pouvant intervenir : Qui sont les "soutiens" privilégiés dans l'entreprise ou à l'extérieur ? et les relais : managers, RH...**
  - **Agir face au harcèlement : Que faire quand un cas est décelé ?**
    - Analyser la situations (les signaux d'alarme, l'enquête, les preuves...)
    - Mener un entretien avec la victime et les témoins
    - Le recours à la médiation : techniques et pratiques
    - Partage de mesures prises au sein des entreprises

## LES + ASFO

---

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.